



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-069

Envoyé en préfecture le 19/08/2026

Reçu en préfecture le 19/08/2026

Publié le 19/08/2026



ID : 007-210703468-20260813-DEL2026_069SG-DE

Séance publique du 13 août 2026

Le 13 août 2026 à 18 heures trente, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Étaient présents : Mme MATTEI Martine - Mme RIFFARD-VOILQUE Martine – Mme COMBIER Marie-Christine - M. CHEBOUKI Mouloud – M. BERMENT Philippe – Mme LAFONT Agnès – Mme FAURE-ALLIRAND Estelle - M. BAYLE Corentin – M. AUDIGIER Kévin - M. SERRE Claude - Mme CLAUDEL Jacqueline – M. JARNIAC Valentin - Mme SAVIO Victoria – M. RE Alain – M. DELCAMBRE Gérard - M. HALLYNCK Dominique -

Absents : Mesdames STEL Julie, IMBERT Patricia et Messieurs MURCIA Antoine et GUILLERM Stéphane

Procurations :

- M. HAUSHERR François à Mme COMBIER Marie-Christine
- Mme LARMANDE Véronique à M. BERMENT Philippe
- M. NEU Jean-Christophe à Mme LAFONT Agnès
- Mme ROUX Muriel à Mme RIFFARD-VOILQUE Martine
- Mme BOUGUERRA Nadia à M. SERRE Claude
- Mme CHABAL Marilène à M. CHEBOUKI Mouloud
- Mme SABADEL Laurence à M. HALLYNCK Dominique

Secrétaire de séance : Mme FAURE-ALLIRAND Estelle

OBJET : AMENAGEMENT DES ANCIENNES ECURIES DU XIX^{ème} SIECLE EN COMMERCES – APPROBATION DES AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Rapporteur : Madame Martine RIFFARD-VOILQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 6°,

Vu le Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023-032 du 3 juillet 2023 relative à l'approbation d'une convention de mandat avec le S.D.E.A. pour l'aménagement de commerces dans les anciennes écuries du XIX^{ème} siècle,

Vu la délibération n° 2025-066 du conseil municipal en date du 7 octobre 2025, relative à l'approbation des marchés de travaux pour l'aménagement de commerces dans les anciennes écuries du XIX^{ème} siècle,

Considérant qu'à l'issue des démolitions partielles et déblaiement des parties effondrées des écuries, les études structurelles dont études de sols ont pu être réalisées et qu'il en ressort une nature de sol défavorable impliquant une augmentation du nombre de fondations profondes par micropieux et la découverte de surplombs de falaise induisant une adaptation des maçonneries et de la charpente et couverture,

Considérant que des optimisations de projet ont par ailleurs été souhaitées, afin de rendre le projet plus attractif et viable pour les porteurs de projet et pour la mairie propriétaire,

Considérant que ces modifications doivent être traduites par avenants à passer aux marchés de travaux, dont le montant total est de 107 575,75 € HT et se répartissant de la façon suivante :

Nombre de Conseillers Municipaux :
- en exercice : 27
- présents à la séance : 16
Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 07.08.26

Lots	Entreprises	Marché HT	Avenant	% d'évolution	Nouveau montant du marché
LOT n°1 - Maçonnerie - Pierres de tailles - Fondations profondes - Second œuvre	SATRAS	598 397,96 €	78 369,40 €	13,10%	676 767,36 €
LOT n°2 - Charpente et couverture	REBOULET	141 778,74 €	20 219,20 €	14,26%	161 997,94 €
LOT n°3 - Menuiserie et ébénisterie	BAUDECHE	62 343,49 €	-1 771,66 €	-2,84%	60 571,83 €
LOT n°4 - Electricité - SSI	ECP ELECTRICITE	19 745,50 €	8 229,00 €	41,68%	27 974,50 €
LOT n°5- Ventilation - Plomberie	A.S.G.T.S.	20 986,95 €	2 529,81 €	12,05%	23 516,76 €

Le montant total des marchés après modifications s'élève à 950 828,39 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **APPROUVE** les avenants aux marchés de travaux, tels que proposés ci-dessus,
- ⇒ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant,
- ⇒ **VOTE** 21 voix pour et 2 voix contre : Dominique HALLYNCK et Laurence SABADEL.

Délibéré le 13 août 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Secrétaire de Séance
 Estelle FAURE-ALLIRAND

Martine MATTEI
 Maire de Viviers

